

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13    Nombre de conseillers absents : 2    Pouvoirs : 1

**Présents** : QUET Jean-Pierre (président), DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles, CHAGNEAU Yves, LEBRUN Nadine, MAZURIE Joël, DUPAS Joël, GASSION Serge, FERNANDEZ Sandrine, LAGRAVE Cyril, GAILLARD Catherine, DESCHAMP Ludivine, PIGIER Sébastien

Absents excusés : DELCOURT Sophie (pouvoir à Mme FERNANDEZ), BERTEAU Brigitte,

Date de Convocation : 31 Mars 2022

Date de Publication : 16 Avril 2022

**Secrétaire de Séance** : Madame FERNANDEZ Sandrine

### ORDRE DU JOUR :

Approbation des derniers comptes rendus  
Compte Administratif Caisse des Ecoles 2021  
Affectation du résultat Caisse des Ecoles  
Compte Administratif Lotissement 2021  
Affectation du résultat Lotissement  
Compte Administratif Commune 2021  
Affectation du résultat Commun  
Comptes de Gestion  
Vote du taux des taxes  
Budget Caisse des Ecoles 2022  
Budget Lotissement 2022  
Budget Commune 2022  
Renouvellement transfert de compétence SDEEG  
Redevance occupation du domaine public  
Créations de poste  
Remboursement de frais  
Questions diverses

### COMPTES RENDUS DU 2 FEVRIER ET 15 MARS 2022

Ils ont été envoyés avec les convocations. En l'absence de remarque, ils sont adoptés à l'unanimité.

## 1° - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA CAISSE DES ECOLES

Des explications sont apportées par rapport aux dépenses alimentaires et les recettes de vente de repas.

1° - Le Président donne acte de présentation du Compte Administratif

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>Réalisations 2021</b>
011 - Charges à caractère général	40 024,76 €
012 - Charges de personnel	28 196,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €
<b>TOTAL</b>	<b>68 220,76 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>Réalisations 2022</b>
70 - Produits et services	29 464,70 €
74 - Dotations et participations	37 402,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>66 866,70 €</b>
002 excédent reporté	25 197,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 064,40 €</b>
<b>Résultat excédentaire</b>	<b>23 843,64 €</b>

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

La présidence est donnée à M JOURDAN Jean-Charles. Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés – 13 voix pour (dont 1 pouvoir) –1 Abstention

Monsieur Jean-Pierre QUET reprend la présidence de la séance.

## 2° - AFFECTATION DU RESULTAT CDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 25 197.70 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice déficit	1 354.06 €
Pour mémoire résultat reporté : excédent	25 197.70 €
Affectation à l'excédent reporté	23 843.64 €

### 3° - COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT 2021

1° - Le Président donne acte de présentation faite du Compte Administratif

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>Réalisations 2021</b>
011 - Charges à caractère général	310 681,06 €
66 - Charges financières	1 876,48 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 876,48 €
<b>TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>314 434,02 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>Réalisations 2021</b>
74 - Dotations et participations	150 000,00 €
042 - Opération d'ordre entre sections	312 557,54 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 876,48 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>464 434,02 €</b>
002 excédent reporté	- €
<b>TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>464 434,02 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>Réalisations 2021</b>
16 - Emprunts et dettes	23 431,92 €
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>23 431,92 €</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	312 557,54 €
001 - Déficit reporté	- €
<b>TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>335 989,46 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>Réalisations 2021</b>
16 - Emprunt	193 164,67 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>193 164,67 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
<b>TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>193 164,67 €</b>

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalizations de l'exercice	section de fonctionnement	314 434,02 €	464 434,02 €
	section d'investissement	335 989,46 €	193 164,67 €
			+
Report de l'exercice N-1	fonctionnement		
	investissement		
TOTAL réalisations + report		650 423,48 €	657 598,69 €
Restes à réaliser	fonctionnement		
	investissement		
Résultats cumulés	fonctionnement	314 434,02 €	464 434,02 €
	investissement	335 989,46 €	193 164,67 €
	TOTAL CUMULÉ	650 423,48 €	657 598,69 €

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

La présidence est donnée à M JOURDAN Jean-Charles. Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés - 13 voix pour (dont 1 pouvoir) –1 Abstention

Monsieur Jean-Pierre QUET reprend la présidence de la séance.

#### **4° - AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 150 000.00 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice : excédent :	150 000.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent (ligne 002 CA)	0.00€
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent	150 000.00 €
<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice déficit	142 824.79 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0.00 €
Résultat comptable cumulé déficit :	142 824.79 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00€
Besoin réel de financement	0.00 €
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire (A1)	150 000.00 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	0.00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	150 000.00 €

## 5° - Compte Administratif de la Commune 2021

1° - Le Président donne acte de présentation faite du Compte Administratif

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	section de fonctionnement	678 573,50 €	681 530,09 €
	section d'investissement	325 289,32 €	493 866,45 €
			+
Report de l'exercice N-1	fonctionnement		266 265,26 €
	investissement	95 714,19 €	
<b>TOTAL réalisations + report</b>		<b>1 099 577,01 €</b>	<b>1 441 661,80 €</b>
Restes à réaliser	fonctionnement		
	investissement	85 080,00 €	10 000,00 €
Résultats cumulés	fonctionnement	678 573,50 €	947 795,35 €
	investissement	506 083,51 €	503 866,45 €
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>1 184 657,01 €</b>	<b>1 451 661,80 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	REALISATIONS 2021
011 - Charges à caractère général	117 147,83 €
012 - Charges de personnel	288 693,06 €
014 - Atténuation de produits	7 587,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	257 411,87 €
66 - Charges financières	4 665,08 €
67 - Charges exceptionnelles	1 753,79 €
022 - Dépenses imprévues	- €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>677 258,63 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1314,87
<b>TOTAL DES REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>678 573,50 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	REALISATIONS 2021
013 - Atténuation de charges	3 625,39 €
70 - Produits et services	50 766,15 €
73 - Impôts et taxes	289 216,00 €
74 - Dotations et participations	254 704,32 €
75 - Autres produits de gestion courante	47 964,94 €
76 - Produits financiers	4 591,32 €
77 - Produits exceptionnels	30 661,97 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>681 530,09 €</b>
002 excédent reporté	266 265,26 €
<b>TOTAL DES REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>947 795,35 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>REALISATIONS 2021</b>
20 - Immobilisations incorporelles	2 335,20 €
204 - Subventions d'équipements versées	199,00 €
21 - Immobilisations corporelles	13 429,50 €
23 - Immobilisations en cours	75 945,43 €
16 - Emprunts et dettes	228 380,19 €
27 - Autres immobilisations financières	5 000,00 €
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>325 289,32 €</b>
001 - Déficit reporté	95 714,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>421 003,51 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>85 080,00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>REALISATIONS 2021</b>
10 - Dotations et fonds divers	37 319,15 €
1068 - Excédent capitalisé	131 204,19 €
13 - Subvention d'équipement	20 131,00 €
21 - Immobilisations corporelles	303 897,24 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>492 551,58 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 314,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>493 866,45 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>10 000,00 €</b>

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

La présidence est donnée à M JOURDAN Jean-Charles. Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés - 13 voix pour (dont 1 pouvoir) –1 Abstention

Monsieur Jean-Pierre QUET reprend la présidence de la séance.

## 6° - AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 397 469.45 €

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice : excédent :	2 956.59 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent (ligne 002 CA)	266 265.26 €
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent	269 221.85 €
<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice excédent	168 577.13 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur déficit	95 714.19 €
Résultat comptable cumulé excédent :	72 862.94 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	85 080.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	10 000.00€
Besoin réel de financement	2 217.06 €
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire (A1)	269 221.85 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	2 217.06 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	267 004.79 €

## 7° - COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal : Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire indique que les budgets vont être présentés chapitre par chapitre (sachant que tous les documents de la comptabilité analytique ont été envoyés à tous les conseillers). Si les personnes souhaitent poser quelques questions, ne pas hésiter à interrompre la présentation.

### **8° - BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES 2022**

Une explication est apportée par rapport au transfert du budget principal vers le budget annexe de la caisse des écoles, de toutes les dépenses relatives au fonctionnement de l'école. D'où une augmentation du Budget total. Ce transfert fait l'objet d'une dépense d'ordre budgétaire compensée par une recette sur le budget principal.

Le Budget Primitif est présenté, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil. Le budget de la Caisse des Écoles s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 195 000 €.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>Propositions 2022</b>
011 - Charges à caractère général	62 100,00 €
012 - Charges de personnel	132 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	400,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>195 000,00 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>Propositions 2022</b>
70 - Produits et services	30 000,00 €
74 - Dotations et participations	141 156,36 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>171 156,36 €</b>
002 excédent reporté	23 843,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>195 000,00 €</b>

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ce budget est soumis au vote.

Nombre de voix pour :14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

## 9° - BUDGET LOTISSEMENT 2022

Ce budget est un budget hors taxes avec comptabilité des stocks, ce qui explique le montant important des dépenses et recettes.

Le Budget Primitif est présenté, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil. Le budget du Lotissement s'équilibre en section de fonctionnement dépenses et en recettes à la somme de 2 089 521.75 € et en section d'investissement dépenses et en recettes à la somme de 1 766 692.33 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2022
011 - Charges à caractère général	1 273 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	184 565,42 €
66 - Charges financières	3 632,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	254 134,79 €
042 - Opération d'ordre entre sections	312 557,54 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	61 632,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 089 521,75 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2022
70 - Produits et services	288 700,21 €
042 - Opération d'ordre entre sections	1 589 189,54 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	61 632,00 €
SOUS-TOTAL	1 939 521,75 €
002 excédent reporté	150 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 089 521,75 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2022
16 - Emprunts et dettes	34 678,00 €
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>34 678,00 €</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 589 189,54 €
001 - Déficit reporté	142 824,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 766 692,33 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2022
16 - Emprunt	1 200 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 200 000,00 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	254 134,79 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	312 557,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 766 692,33 €</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS</b>	Section de fonctionnement	2 089 521,75	1 939 521,75
<b>VOTES</b>	section d'investissement	1 623 867,54	1 766 692,33
<b>RESTES</b>	Report en section de fonctionnement		
<b>A REALISER</b>	Report en section d'investissement		
	<b>TOTAL</b>	<b>3 713 389,29</b>	<b>3 706 214,08</b>
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Section de fonctionnement	0,00	150 000,00
	section d'investissement (001)	142 824,79	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	2 089 521,75	2 089 521,75
	section d'investissement	1 766 692,33	1 766 692,33
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 856 214,08</b>	<b>3 856 214,08</b>

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ce budget est soumis au vote.

Nombre de voix pour :14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

### **10 - Vote du taux des 2 taxes.**

Une simulation d'augmentation des taux a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal quant à une éventuelle augmentation des taux d'impositions.

Monsieur JOURDAN rappelle que lors du vote du budget 2021, il avait été décidé une faible augmentation, mais régulière.

#### **Rappel des taux actuels :**

Foncier Bâti : 32.23 Foncier Non Bâti : 50.25

Cette année, le produit versé à notre collectivité a été inférieur au produit attendu.

Aucune explication n'a pu nous être donnée par le centre des finances publiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré opte pour une augmentation de 1 % et fixe les taux ainsi qu'il suit :

**Foncier Bâti : 32.56 Foncier Non Bâti : 50.75**

## 11 - BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE 2022

Le projet de Budget Primitif est présenté, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil.

Le budget principal 2022 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 032 000 € et en section d'investissement à 309 700 €.

Des précisions sont apportées par rapport aux prévisions sur certains articles budgétaires. Une discussion est engagée sur l'achat d'un terrain à côté du stade. Cela permettrait à la commune d'avoir une réserve foncière. Le prix de ce terrain, frais inclus, s'élèverait à 22 000 €.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
CHAPITRE	Propositions 2022
011 - Charges à caractère général	218 873,00 €
012 - Charges de personnel	356 000,00 €
014 - Atténuation de produits	8 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	227 706,94 €
66 - Charges financières	6 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €
68 - Dotations provisions	500,06 €
022 - Dépenses imprévues	20 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>839 580,00 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	192 220,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 032 000,00 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
CHAPITRE	Propositions 2022
013 - Atténuation de charges	1 000,00 €
70 - Produits et services	143 700,00 €
73 - Impôts et taxes	274 520,00 €
74 - Dotations et participations	238 675,21 €
75 - Autres produits de gestion courante	72 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	10 100,00 €
042 - Opérations d'ordre	25 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>764 995,21 €</b>
002 excédent reporté	267 004,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 032 000,00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2022
20 - Immobilisations incorporelles	4 500,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	30 600,00 €
21 - Immobilisations corporelles	54 800,00 €
23 - Immobilisations en cours	88 600,00 €
16 - Emprunts et dettes	71 200,00 €
27 - Autres immobilisations financières	25 000,00 €
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>274 700,00 €</b>
020 - Dépenses imprévues	10 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	25 000,00 €
001 - Déficit reporté	- €
<b>TOTAL</b>	<b>309 700,00 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2022
10 - Dotations et fonds divers	18 000,00 €
1068 - Excédent capitalisé	2 217,06 €
13 - Subvention d'équipement	23 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnements	1 200,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>44 417,06 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	192 220,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €
001 - Excédent reporté	72 862,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>309 700,00 €</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS</b>	Section de fonctionnement	1 032 000,00	764 995,21
<b>VOTES</b>	section d'investissement	224 620,00	226 837,06
<b>RESTES</b>	Report en section de fonctionnement		
<b>A REALISER</b>	Report en section d'investissement	85 080,00	10 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 256 620,00</b>	<b>991 832,27</b>
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Section de fonctionnement	0,00	267 004,79
	section d'investissement (001)		72 862,94
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	1 032 000,00	1 032 000,00
	section d'investissement	309 700,00	309 700,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 341 700,00</b>	<b>1 341 700,00</b>

Ce budget est soumis au vote.  
Nombre de voix pour :14 (dont 1 pouvoir)  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstention : 0

Ce budget est adopté à l'unanimité.

## **12 – TRANSFERT DE COMPETENCES SDEEG**

Il, est donnée lecture de la note explicative remise aux membres du conseil relative au transfert de compétence.

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2021,

Vu le règlement précisant les modalités administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences, modifié par délibération en date du 14 décembre 2012,

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'Eclairage Public tant au niveau des travaux (Investissement) que de l'entretien (Fonctionnement).

Ce processus lui confère également la qualité d'exploitant de réseau, le géoréférencement des réseaux, (réponses aux DT/DICT impactant l'éclairage public), dans le cadre de la mise en application du décret du 5 octobre 2011 dit « anti endommagement » des réseaux.

L'organisation interne du Syndicat (Bureau d'Etudes, Techniciens, ...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Eclairage Public.

Sur ce dernier point, le SDEEG s'attache à proposer à la commune des solutions techniques innovantes (leds, bi-puissance, horloges astronomiques, ...) concourant à la transition écologique.

En effet, l'objectif poursuivi est d'éclairer moins afin de juguler la pollution lumineuse ainsi que la consommation d'électricité mais mieux pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

Par ailleurs, en matière de maintenance des installations, les déclarations de pannes s'effectuent de façon dématérialisée, par le biais d'un SIG intégrant la totalité des points lumineux de la commune.

Il est à noter que le SDEEG réalise une campagne préventive comprenant un remplacement systématique des lampes en fonction de leur durée de vie théorique ainsi que de l'entretien curatif en cas de panne.

Le SDEEG fait intervenir, sous son contrôle, un prestataire avec le souci de respecter des délais contractuels de dépannage :

- 6 h maximum pour une mise en sécurité
- 24h maximum pour une panne de secteur
- 5 jours maximum pour un foyer isolé

La commune, de son côté, peut suivre la traçabilité en temps réel du dépannage déclaré.

Le coût de cette maintenance s'établit au point lumineux, sur une base forfaitaire annuelle, en fonction du type de source et ce, quel que soit le nombre de dépannages effectués dans l'année.

Compte-tenu du nombre de points lumineux entretenus (107 000) sur la Gironde, le SDEEG a obtenu des prix compétitifs dont peuvent bénéficier les communes.

La redevance est indexée sur l'indice TP12c ; elle ne subit pas de variation importante et peut être aisément appréhendée par la commune dans le cadre de la préparation de son budget primitif.

Le dispositif, tel qu'évoqué ci-dessus, s'entend pour une durée de 9 ans, avec possibilité de s'en départir 6 mois avant chaque renouvellement des marchés du SDEEG.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, justifiant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences définies dans le document ci-joint.

Ce document, adopté initialement par délibération du Comité Syndical, est susceptible d'être modifié au regard des marchés de travaux passés par le SDEEG et des évolutions réglementaires ; toute modification est portée à la connaissance de la commune dès sa mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants, DECIDE du renouvellement du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du « DATE » :

- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- Maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public,
- Exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

### **13 – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose :

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués ci-dessous.

## Montants plafonds 2022 infrastructures et réseau de communications électroniques

ARTERES (en € / km)		Installations Radioélectriques (Pylône, antenne de téléphonie mobile, armoires techniques)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur)
Souterrain	Aérien		

Domaine public routier communal	42.64	56.85	Non plafonné	28.43
------------------------------------	-------	-------	--------------	-------

Domaine public non routier communal	1 421.36	1421.36	Non plafonné	923.89
--	----------	---------	--------------	--------

A titre d'information, la délibération précédente avait fixé ainsi qu'il suit le montant de la redevance du domaine public routier communal :

Artères aériennes : 39.84

Artères sous-sol : 39.84

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, fixe la redevance France Télécom au titre de l'année : 2022 : à

ARTERES (en € / km)		AUTRES (cabine tél, sous répartiteur)
Souterrain	Aérien	

Domaine public routier communal	42.64	56.85	28.43
------------------------------------	-------	-------	-------

Domaine public non routier communal	1 421.36	1421.36	923.89
--	----------	---------	--------

### 14 – CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire expose :

- ↳ Un de nos agents technique est actuellement en contrat à durée déterminée. Son contrat arrive à son terme, le 6 juin prochain. Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

La proposition mise au vote est acceptée 13 voix pour – 1 voix contre.

- ↪ Un de nos agents scolaires, vient d'obtenir le concours d'ATSEM. Actuellement titulaire sur le grade d'adjoint d'animation, mais nommée sur un poste d'ATSEM, elle demande à être nommée sur le poste correspondant. Si le conseil municipal accepte cette nomination, la création du poste est obligatoire. Le poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe devra être supprimé.

La proposition mise au vote est acceptée 14 voix pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la création des postes comme suit :

Poste à créer	
Grade	Quotité
ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	27/35èmes
Adjoint Technique	35/35èmes

Le poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe sera supprimé dès nomination.

## **15 – REMBOURSEMENT DE FRAIS**

- ↪ Lors des travaux effectués au cimetière, un de nos agents s'est fait mal au dos. Des soins d'ostéopathie ont dus lui être prodigués. Notre assurance ne prend pas en charge ces frais. Monsieur le maire demande donc l'autorisation de procéder à un remboursement à hauteur de 55 €.
- Le conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le remboursement de cette somme à M. JULIEN Mickael.

## **16 – QUESTIONS DIVERSES**

- ↪ Monsieur CHAGNEAU demande que le conseil municipal soit informé des suites données aux dépôts, de permis de construire et déclarations préalables.
- Monsieur JOURDAN propose plutôt que l'on donne juste l'information pour les PC et DP refusés.
- ↪ Monsieur CHAGNEAU informe qu'il a assisté au bornage du terrain du futur lotissement. Il demande qu'une commission Lotissement soit constituée
- Monsieur JOURDAN propose que la commission urbanisme face office de commission lotissement. Les personnes qui le souhaitent, peuvent s'ajouter à cette commission.

**Délibérations prises en cours de séance :**

2022/06 – Approbation des Comptes Administratifs  
2022/07 – Affectation du résultat de la commune  
2022/08 – Affectation du résultat de la caisse des écoles  
2022/09 – Affectation du résultat du lotissement  
2022/10 – Vote du taux des taxes  
2022/11 – Compte de gestion  
2022/12 – Vote des budgets  
2022/13 - Création et suppression de postes  
2022/14 – Transfert de compétences SDEEG  
2022/15 – Redevance d'occupation du domaine public  
2022/16 – remboursement de frais

Le Maire  
QUET J.P,

Le Secrétaire,  
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

DELCOURT S,

CHAGNEAU Y,

LEBRUN N

MAZURIE J,

DUPAS J,

GASSION S,

LAGRAVE C,

GAILLARD C,

DESCHAMP L,

PIGIER S,

Téléphone 05 57 24 32 33

Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	31 mars 2022
En exercice	15	Date de la séance	11 Avril 2022
Présents	13	Heure de la séance	20 h 15
Votants	14	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 <sup>er</sup> Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 <sup>ème</sup> Adjoint		X	X	X	
M. CHAGNEAU Yves 4 <sup>e</sup> Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal	X				
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal	X				
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale		X	X		
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal	X				
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale	X				
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale	X				
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal	X				

